

Déclaration commune

Dans le cadre de la visite officielle en France effectuée du 12 au 13 juin 2014 par Monsieur TANG Liangzhi, Maire de la municipalité de Wuhan, les parties ont évoqué la mise en œuvre de la Lettre d'Intention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Chine concernant la construction d'une ville nouvelle durable franco-chinoise à Wuhan, signée par Monsieur Philippe Martin, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'énergie et par Son Excellence Monsieur Zhai Jun, Ambassadeur de Chine en France en présence des deux Chefs d'Etat, lors de la visite du Président de la République populaire de Chine, Monsieur Xi Jinping, le 26 mars dernier.

Les parties sont convenues de ce qui suit :

Les deux parties considèrent que la construction de la ville nouvelle durable revêt une importance cruciale pour le renforcement de l'amitié traditionnelle franco-chinoise, ainsi que pour répondre aux défis du développement urbain durable, de la protection de l'environnement et des changements climatiques. Les deux parties conviennent de prendre les mesures nécessaires en vue d'accélérer la mise en œuvre et la construction de la ville nouvelle durable franco-chinoise.

Premièrement, les deux parties conviennent que l'emplacement retenu pour la ville nouvelle durable se situe entre le lac de Houguan et la rivière Han, au sein du district de Caidian, à Wuhan, dans la Province du Hubei. Sa superficie initiale est d'environ 30 km² et le périmètre opérationnel s'inscrira dans un périmètre plus large de réflexion afin de favoriser son intégration dans un environnement cohérent.

Deuxièmement, les deux parties conviennent qu'afin d'avancer dans la construction de la ville nouvelle durable franco-chinoise, il convient de former un comité chargé de la bonne mise en œuvre, de la gouvernance et de la supervision du projet. Ce comité assurera notamment la supervision conjointe des études (validation des cahiers des charges, termes de référence, prestataires, études, options et rapports).

Il sera composé de représentants des ministères français de l'Écologie et des Affaires étrangères et du développement international ainsi que de la municipalité de Wuhan.

Ce comité se réunit tous les six mois, mais peut être convoqué ponctuellement, en tant que de besoin, pour discuter et décider de l'aménagement de la ville nouvelle durable et des principaux sujets liés au projet.

Un comité de direction technique de la nouvelle ville durable sera créé afin de garantir la qualité de planification et de construction de la nouvelle ville durable. Il se composera d'experts techniques des parties et sera chargé du soutien technique concernant la planification et la construction du projet.

Troisièmement, la municipalité de Wuhan créera un comité de gestion dédié au projet, à la tête duquel elle placera un directeur de projet, qui sera l'interlocuteur de référence.

Quatrièmement, la France mettra à disposition, à l'automne 2014, auprès de la municipalité de Wuhan et du comité de gestion mentionné au point 3, un expert technique international qui contribuera aux études ainsi qu'à l'organisation d'événements portant sur le projet.

Cinquièmement, les parties françaises et chinoises développeront conjointement des études de conception du projet visant notamment à établir dans un premier temps les critères environnementaux et spécifications pertinents ainsi qu'un Schéma Directeur et, dans un deuxième temps, un Master Plan de la ville nouvelle durable.

La France apportera un (co) financement pour une prestation de 6 à 9 mois, réalisée par une équipe d'experts pluridisciplinaires recrutée par appel d'offres en vue d'établir un « schéma directeur des intentions urbaines ». Celui-ci comprendra un ensemble d'études pré-opérationnelles centré sur la programmation, la stratégie de développement de la zone et le modèle économique, afin d'établir le cahier des charges du projet urbain ainsi qu'une liste des marchés et études complémentaires à prévoir pour réaliser, dans un deuxième temps, un Masterplan.

Au terme de ce processus, le projet sera développé par des investisseurs avec l'appui de financements publics chinois ou de financements privés, dans le respect des critères environnementaux élaborés conjointement.

La partie chinoise promet d'apporter des mesures de soutien de niveau national semblables à celles applicables aux zones de développement de la science et de la technologie. La partie française s'engage à créer toutes les conditions favorables pour attirer vers le projet de ville nouvelle durable franco-chinoise les techniques avancées, les expériences de la construction urbaine et des financements, ainsi que pour favoriser l'implication d'entreprises françaises.

Les deux parties conviennent de mobiliser tous les moyens nécessaires pour promouvoir le modèle de ville nouvelle durable franco-chinoise au plan international.

Fait à Lille en France, le 13 juin 2014, en quatre exemplaires originaux, deux en langue française et deux en langue chinoise.

Madame Martine AUBRY
Représentante spéciale du Ministre des Affaires étrangères pour le partenariat avec la Chine

Monsieur TANG Liangzhi
Maire de la municipalité de Wuhan